

# CONTRAT D'ABONNEMENT

**TC DÔME S.A.S.**

1, chemin du Couleyras - 63870 ORCINES - France

Tél. : +33 (0)4 73 87 43 00 - Fax. : +33 (0)4 73 87 43 01

contact@panoramiquedesdomes.fr

[www.panoramiquedesdomes.fr](http://www.panoramiquedesdomes.fr)

*Préalablement à la signature de ce contrat, l'abonné désigné ci-dessous aura pris connaissance des modalités de l'établissement, des prestations proposées et du règlement intérieur. Le présent document de deux pages établit un lien de droit exclusif entre les cocontractants.*

- Abonnement nominatif annuel limité à 60 passages       Plein tarif       Tarif réduit  
 Abonnement nominatif annuel illimité  
 Abonnement nominatif hebdomadaire illimité en nombre de passage

## COORDONNÉES DE L'ABONNÉ À REMPLIR PAR LE CLIENT (\* mentions obligatoires)

Madame       Monsieur

\*NOM : \_\_\_\_\_

\*Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_

Pays : \_\_\_\_\_

\*Téléphone : \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_

J'accepte de recevoir par e-mail des informations du Panoramique des Dômes       Oui       Non

## Pour un abonnement famille

### Premier enfant

Nom :

Prénom :

### Deuxième enfant

Nom :

Prénom :

### A SAVOIR

- ✓ Aucune modification ne sera possible après l'édition de votre abonnement.

### CONTACT

Panoramique des Dômes – Chemin du Couleyras – Lieu-dit la Font de l'Arbre – 63870 ORCINES

Service abonnement - 04 73 87 43 05 - [resa@panoramiquedesdomes.fr](mailto:resa@panoramiquedesdomes.fr)

Tout achat ou réservation de prestations implique une adhésion sans réserve aux conditions générales de vente du Panoramique des Dômes.

Fait à Orcines

L'abonné

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

L'établissement

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

## 1. OBJET DU CONTRAT

Après avoir pris connaissance des modalités de l'établissement des prestations proposées, des horaires d'ouvertures et du règlement de police, l'abonné déclare souscrire un contrat d'abonnement nominatif, l'autorisant à utiliser les installations et à bénéficier des prestations, selon un prix et des modalités financières indiqués au recto.

## 2. CONDITIONS D'ACCÈS A L'ETABLISSEMENT COCONTRACTANT

La délivrance du moyen d'accès est conditionnée à la remise intégrale des documents :

- Contrat d'abonnement signé
- Prise de photo en billetterie
- Conditions générales de vente signées

L'abonné muni de son moyen d'accès nominatif et strictement personnel, en cours de validité, est autorisé, sur présentation de celui-ci, à accéder aux installations du Panoramique des Dômes.

En cas de perte ou de vol de son badge permettant l'accès à l'établissement, son remplacement sera facturé au tarif alors en vigueur.

La durée de validité des abonnements tient compte des arrêts techniques ; aucune indemnité, sous quelque forme que ce soit, ne pourra être octroyée du fait de ces arrêts.

## 3. MODALITÉS DE RÉSILIATION POUR LES ABONNEMENTS

À l'initiative de l'abonné (ou ayant droit), sur justificatif, en cas de :

- Décès
- Mutation professionnelle à plus de 50 km de l'établissement
- Maladie ou accident grave empêchant définitivement l'abonné de bénéficier des services de l'établissement.

La résiliation doit être signifiée, pendant la durée du contrat, à l'adresse de l'établissement cocontractant mentionnée par courrier recommandé avec avis de réception. La prise d'effet de la résiliation interviendra immédiatement à compter de cette signification.

Pour être validée définitivement, le moyen d'accès nominatif à l'établissement doit être accompagné à la demande de résiliation.

Le remboursement du client sera effectué au prorata temporis selon le calcul suivant :

(montant x nombre de jours ou mois réalisés) / nombre de jours ou mois prévus

À l'initiative de l'établissement :

L'abonnement est résilié de plein droit sans mise en demeure préalable par l'établissement aux motifs suivants :

- Non-respect du règlement intérieur,
- Fraude dans l'utilisation de l'abonnement nominatif et personnel.

L'abonné reconnaît à la Direction de l'établissement le droit d'exclure de l'établissement définitivement, par lettre motivée avec

accusé de réception, toute personne dont l'attitude, le comportement ou la tenue seraient contraires aux bonnes mœurs, ou notoirement gênants pour les autres abonnés, ou non conformes au présent contrat ou au règlement intérieur de l'établissement.

## 4. RÈGLEMENT DE POLICE

L'abonné déclare avoir pris connaissance du règlement de police affiché à l'accueil de l'établissement, précisant les règles de sécurité et d'hygiène, et déclare y adhérer sans restriction ni réserve.

## 5. RESPONSABILITÉ CIVILE / DOMMAGE CORPOREL

L'établissement est assuré pour les dommages engageant sa responsabilité civile et celle de son personnel.

Cette assurance a pour objet de garantir l'établissement contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile encourues au titre des dommages causés à autrui du fait de l'exploitation : dommages corporels, matériels, immatériels...

La responsabilité d'établissement ne pourra être recherchée en cas d'accident résultant de l'inobservation des consignes de sécurité ou de l'utilisation inappropriée des installations.

Conformément à l'article 38 de la loi du 16 juillet 1984, l'établissement informe l'abonné de l'intérêt à souscrire un contrat d'assurance de personne ayant pour objet de proposer des garanties susceptibles de réparer les atteintes à l'intégrité physique dont il pourrait être victime en cas de dommages corporels, et ce auprès de l'assureur de son choix.

## 6. LOI INFORMATIQUE ET LIBERTÉS ET RGPD

En application du règlement général pour la protection des données (RGPD) et de la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, l'abonné bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement des données personnelles collectées qui le concernent. Pour user de cette faculté, l'abonné doit s'adresser au service clientèle de l'établissement cocontractant à [contact@panoramiquedesdomes.fr](mailto:contact@panoramiquedesdomes.fr)

## 7. DIFFÉRENDS

Tous différends nés à l'occasion de l'exécution ou de l'interprétation de ce contrat sera portés devant le tribunal du siège social de l'établissement :

PANORAMIQUE DES DÔMES

1, Chemin du Couleyras- 63870 Orcines

**Signature précédée de la mention « Lu et approuvé » :**